

janvier 1656 - avril 1657**LES PROVINCIALES**

C'est ainsi que le 23 janvier 1656 paraît la première *Lettre*. Pas de signature, impression clandestine, diffusion confidentielle et pourtant succès immédiat: on parlera de dix mille exemplaires, chiffre énorme pour l'époque.

La forme épistolaire alors est un procédé courant: on s'adresse à un correspondant fictif pour vider une querelle. Arnauld s'y est lui-même employé dans ses libelles contre la Sorbonne. Pascal va s'aider de la fiction: un anonyme s'adresse à un ami de province, intelligent, cultivé qui s'intéresse aux débats d'idées qui agitent la capitale. Mais c'est évidemment au lecteur qu'il s'adresse et en particulier à ceux qui fréquentent les salons. Il feint de mener une enquête impartiale entre thomistes et jansénistes, opposés dans leur conception de la grâce et du salut.

Le ton adopté est désinvolte et le génie littéraire de Pascal fait qu'il arrive à expliquer à son correspondant, en phrases courtes, en langage commun donc en français, les choses les plus difficiles dont seuls débattaient entre eux d'obscurs spécialistes.

Cette première lettre intitulée *LETTRE écrite à un provincial par un de ses amis, sur le sujet des disputes présentes de la Sorbonne* commence par une salve destinée d'emblée à ridiculiser les messieurs de Sorbonne qui viennent de censurer Arnauld: "Monsieur, nous étions bien abusés. Je ne suis détrompé que d'hier; jusque là j'ai pensé que le sujet des disputes de Sorbonne était bien important, et d'une extrême conséquence pour la religion. Tant d'assemblées d'une compagnie aussi célèbre qu'est la Faculté de théologie de Paris, et où il s'est passé tant de choses si extraordinaires et si hors d'exemple, en font concevoir une si haute idée, qu'on ne peut croire qu'il n'y ait un sujet bien extraordinaire. Cependant vous serez bien surpris quand vous apprendrez, par ce récit, à quoi se termine un si grand éclat..."

C'est une extraordinaire démystification de l'absurdité de ce qui se juge en Sorbonne. Pascal ose mettre en scène des Jésuites et faire rire à leurs dépens. Il ose même des jeux de mots: le "pouvoir" qui « ne peut pas », la «grâce suffisante» qui "ne suffit pas" puisqu'elle doit aussi être « efficace ».

Le titre, l'anonymat de l'auteur, le sujet traité, attirent l'attention. Personne ne s'est jamais autorisé à ridiculiser la Sorbonne, les Jésuites, atteignant ainsi le chancelier Séguier, Mazarin et le roi. On dit même que Séguier, à la lecture de la lettre, fut frappé d'une attaque et dut être saigné sept fois! Mais il retrouve vite ses esprits et ordonne des perquisitions dans toutes les librairies de la capitale. En vain.

Le 29 janvier, la deuxième *Lettre* intitulée *SECONDE LETTRE ECRITE A UN PROVINCIAL PAR UN DE SES AMIS* paraît six jours seulement après la publication de la première, elle est encore plus ravageuse. Pascal dénonce une supposée polémique, toujours à propos de la grâce, et du « pouvoir prochain» qui aurait divisé Jésuites et Dominicains. Le Dominicain interrogé doit admettre qu'ils se sont ralliés à la thèse soutenue par les premiers, jugés trop puissants, donc pour des raisons politiques.

Annat et Séguier enragent. Paris s'esclaffe et applaudit. En fait les deux lettres n'ont fait qu'exciter la colère de la Cour et durcir l'hostilité de la Sorbonne, qui, pressée par Séguier, vient de condamner Arnauld sur le point « de droit », dans des conditions de vote contestables que Pascal dénonce dans sa troisième lettre parue le 9 février.

Mais avant celle-ci, Pascal a imaginé une réponse de l'ami provincial à ses deux premières lettres, dont ce dernier aurait fait profiter de nombreuses personnes. «Monsieur, Vos deux lettres n'ont pas été pour moi seul. Tout le monde les voit, tout le monde les entend, tout le monde les croit. Elles ne sont pas seulement estimées par les théologiens; elles sont encore agréables aux gens du monde, et intelligibles aux femmes mêmes" !!!

Pascal doit se cacher, il emménage dans le quartier de la rue Saint-Jacques, sous le nom de sa grand'mère, de Mons. De son appartement il voit l'atelier de Petit, son imprimeur clandestin.

La *TROISIEME LETTRE ECRITE A UN PROVINCIAL POUR SERVIR DE REPONSE A LA PRECEDENTE* paraît le 9 février 1656. Elle vise surtout à minimiser la censure qui vient de clouer Arnauld au pilori. Pascal passe de la défense à l'attaque contre la Compagnie de Jésus, jusqu'ici une cible parmi d'autres. Il imagine cette fois un

signataire sous forme d'un acronyme provocateur ; E.A.A.B.P.A.F.D.E.P. que ne peuvent déchiffrer que les initiés : «Et Ancien Ami Blaise Pascal Auvergnat Fils D'Etienne Pascal ». L'édition de 1754 lira: «Et Antoine Arnauld» pour E.A. Les 6000 exemplaires sont rapidement épuisés. Malgré les perquisitions aucune saisie ne ralentit la diffusion.

La Sorbonne confirme qu'Arnauld a perdu son titre de Docteur. Le découragement gagne Port-Royal, ne faut-il pas interrompre ces pamphlets inutiles ?

C'est alors qu'un « libertin », le chevalier de Méré, mis dans le secret par Blaise, trouve une bonne raison de relancer la polémique. Il ne sert plus à rien de s'en prendre aux Docteurs de la Sorbonne puisque le procès d'Arnauld est clos, mais pourquoi ne pas s'attaquer frontalement aux Jésuites?

A partir de la QUATRIEME LETTRE ECRITE A UN PROVINCIAL PAR UN DE SES AMIS, l'intitulé restera le même jusqu'à la DIXIEME Lettre incluse. Elle est sans ambiguïté : « Il n'est rien de tel que les Jésuites. J'ai bien vu des Jacobins, des docteurs, toute sorte de gens, mais une pareille visite manquait à mon instruction... j'en ai donc vu un des plus habiles, et j'y étais accompagné de mon fidèle Janséniste..."

Le narrateur interroge directement un Jésuite sur la signification de la « grâce actuelle ». "Très volontiers, répond le jésuite, car j'aime les gens curieux". Cette *Lettre* s'en prend aux casuistes : sous couvert d'innocentes questions posées par un béotien, Pascal imagine des réponses extravagantes en mettant dans la bouche du Jésuite, balourd, des citations d'oeuvres des Pères casuistes Bauny et Annat afin de le confondre.

Il ne s'agit plus ici de doctrine, mais de morale et c'est celle des Jésuites.

Prenant pour thème les rapports entre l'ignorance et le péché, Pascal pose les questions suivantes : peut-on fauter par méconnaissance ? ou parce que l'occurrence vous y conduit ? pêche-t-il celui qui ne connaît pas la règle ? Le Jésuite démontre que c'est non, le double janséniste de Pascal oppose l'opinion contraire de Saint-Augustin : « beaucoup pêchent sans qu'ils veuillent pécher ». "Le Père me parut surpris" continue le narrateur" et le "fidèle janséniste de lui préciser après le départ du Jésuite : « Ne savez-vous donc pas encore que leurs excès sont beaucoup plus grands dans la morale que dans la doctrine ? Il m'en donna d'étranges exemples... », ce qui sera le sujet des lettres suivantes.

Pour les Jésuites il ne fait plus de doute que l'écrivain est un des Solitaires. A la requête commune du Père Annat et du chancelier Séguier, le roi et Mazarin ordonnent, le 19 mars 1656, la dispersion des Solitaires, des maîtres et élèves des Petites Ecoles. Il faut renvoyer tous les enfants dans leurs familles, dont la propre nièce de Blaise, Marguerite Périer, la fille de Gilberte. Le fils, Etienne, est accueilli chez son oncle, ce qui ne manque pas de poser des problèmes quant au secret de l'entreprise.

Le 20 mars, Pascal prend pour cible dans sa CINQUIEME LETTRE le Liber theologicus moralis du Père Escobar et la *Somme des Péchés* du Père Bauny. Précisons que ce dernier ouvrage était d'un laxisme tel qu'il fut condamné par l'Assemblée du clergé de France qui l'accusait de "porter les âmes au libertinage". Pascal dénonce les péchés sur lesquels les Jésuites ferment les yeux : duel, dette, meurtre, usure, ambition, paresse, ivrognerie, goinfreterie, parjure. Il ne mentionne pas la sexualité, sujet tabou. Feu sur Escobar, les cas défilent, et les réponses absurdes sont mises en scène. Quels beaux thèmes pour se moquer et s'indigner !

Cette lettre est le chef-d'oeuvre de la pédagogie polémique, qui n'est d'ailleurs pas exempte d'exagération et même de mauvaise foi. Pascal excelle à faire ressortir le grotesque de ces consultations. Le narrateur expose d'abord la « conférence » qu'il a eue avec son Janséniste, lequel lui a démontré citations à l'appui le laxisme de la morale des Jésuites, et l'a engagé à aller voir « ces bons Pères » pour s'en rendre compte lui-même.

3

La Lettre commence ainsi : "Monsieur, Voici ce que je vous ai promis. Voici les premiers traits de la morale de ces bons Pères Jésuites, de ces hommes éminents en doctrine et en sagesse ; qui sont tous conduits par la sagesse divine, qui est plus assurée que toute la philosophie, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes dans le livre intitulé Imago ... J'ai voulu m'en instruire de bonne sorte. Je ne me suis pas fié à ce que notre ami m'en avait appris. J'ai voulu les voir eux-mêmes. Mais j'ai trouvé qu'il ne m'avait rien dit que de vrai..."

Le récit de l'échange entre les deux hommes est particulièrement savoureux. L'exemple de la

renonciation possible à l'obligation du jeûne du carême est aussi comique que ravageur :

«Je pris occasion du temps où nous sommes pour apprendre de lui quelque chose sur le jeûne, afin d'entrer insensiblement en matière. Je lui témoignai donc que j'avais bien de la peine à le supporter ; il m'exhorta à me faire violence ; mais comme je continuai à me plaindre, il en fut touché et se mit à chercher quelque cause de dispense. Il m'en offrit en effet plusieurs qui ne me convenaient point, lorsqu'il s'avisait enfin de me demander si je n'avais pas de peine à dormir sans souper

- Oui, lui dis-je, mon Père, et cela m'oblige souvent à faire collation à midi et à souper le soir.

-Je suis bien aise, me répliqua-t-il, d'avoir trouvé ce moyen de vous soulager sans péché : allez, vous n'êtes point obligé à jeûner. Je ne veux pas que vous m'en croyiez ; venez à la bibliothèque.

J'y fus, et là prenant un livre :

-En voici la preuve, et Dieu sait quelle ! C'est Escobar.

- Qui est Escobar, lui dis-je, mon Père ?

- Quoi ! Vous ne savez pas qui est Escobar, de notre société, qui a compilé cette théologie morale de vingt quatre de nos pères ?...

...Ayant cherché son passage du jeûne :

- Le voici, me dit-il. *Celui qui ne peut dormir s'il n'a soupé est-il obligé de jeûner ? Nullement.*

- N'êtes-vous pas content ?

- Non, pas tout à fait, lui dis-je, car je puis bien supporter le jeûne en faisant collation le matin et soupant le soir.

- Voyez donc la suite, me dit-il, ils ont pensé à tout.

- Et que dira-t-on, si on peut bien se passer d'une collation le matin en soupant le soir ?

-Me voilà.

- *On n'est point encore obligé à jeûner. Car personne n'est obligé à changer l'ordre de ses repas.*

- Oh ! la bonne raison, lui dis-je... Voilà un honnête homme qu'Escobar.

- Tout le monde l'aime, répondit le père. Il fait de si jolies questions."

Puis le narrateur arrive à acculer ce pauvre Jésuite à reconnaître que les maximes sur "les occasions prochaines de pécher" heurtent sa conscience : "*On peut rechercher une occasion de pécher directement et par elle-même, primo et per se, quand le bien spirituel ou temporel de nous ou de notre prochain nous y porte.*

Vraiment, lui dis-je, il me semble que je rêve, quand j'entends des religieux parler de cette sorte ! Eh ! quoi ! mon Père, dites-moi en conscience, êtes-vous dans ce sentiment-là ? Non, vraiment me dit le Père. Vous parlez donc, continuai-je, contre votre conscience ? Point du tout, dit-il. Je ne parlais pas en cela selon ma conscience, mais selon celle de Ponce et du Père Bauny. Et vous pourriez les suivre en sûreté car ce sont d'habiles gens."

Ce qui conduit le Jésuite à développer auprès de son interlocuteur, qui l'amenait à cette discussion, la doctrine des « opinions probables ». «Je fus ravi écrit Pascal de le voir tombé dans ce que je souhaitais ». Une nouvelle occasion de ridiculiser les Jésuites en leur faisant dire que tout pécheur peut être absous du moment qu'il a suivi l'opinion d'un docteur "grave", c'est à dire un casuiste, celui-ci serait-il seul à l'avoir, et cette opinion serait-elle contraire à ce qui est professé, donc en résumé que le pécheur peut invoquer l'opinion probable qui lui convient le mieux.

4

Le 10 avril 1656 paraît la SIXIEME LETTRE qui commence ainsi : «Monsieur, Je vous ai dit à la fin de ma dernière lettre que ce bon père Jésuite m'avait promis de m'apprendre de quelles sortes les casuistes accordent les contrariétés qui se rencontrent entre leurs opinions et les décisions des Papes, des Conciles et de l'Ecriture». Et de citer de nombreux exemples tous plus étonnants les uns que les autres:

- c'est l'assassin qui n'a pas commis de péché s'il n'a pas reçu d'argent pour commettre le meurtre;

- c'est le riche qui n'est pas obligé de « donner de son superflu s'il le garde pour relever sa condition...de sorte qu'on ne trouvera jamais de superflu dans les gens du monde, et non pas même dans les rois »;

- c'est le prêtre qui se trouve autorisé à dire sa messe en état de péché mortel;

-c'est le valet qui peut aider ses maîtres dans ses amours et les voler s'il s'estime mal payé .etc...

Ce dernier exemple amène Pascal à raconter au Jésuite l'histoire de Jean d'Alba jugé parce qu'il avait volé ses maîtres, et qui présente cette maxime pour sa défense, à la confusion des Pères. Ce qui

n'est pas du goût du Bon Père qui se fâche : « A quoi vous amusez-vous ? dit le Père. Qu'est-ce que tout cela signifie ? Je vous parle des maximes de nos casuistes ; j'étais prêt à vous parler de celles qui regardent les gentilshommes, et vous m'interrompez par des histoires hors de propos».

Le scénario de cette supposée dispute tend à donner plus de dynamisme au récit. Et pour accentuer encore cet artifice, Pascal en reprend la suite pour débiter la lettre suivante.

La SEPTIEME LETTRE, parue le 25 avril 1656, commence donc ainsi : "Après avoir apaisé le Bon Père, dont j'avais un peu troublé le discours par l'histoire de Jean d'Alba, il le reprit sur l'assurance que je lui donnai de ne lui en plus faire de semblables, et il me parla des maximes de ses casuistes touchant les gentilshommes"

Ces gentilshommes qui ne peuvent être jugés que selon certains critères liés à leur condition et à leur sens de l'honneur. Poursuivant son entreprise de démolition, Pascal s'en prend à deux notions appliquées par les confesseurs. La "*direction d'intention*" qui excuse les crimes les plus graves et la "*dévotion aisée*" qui autorise les crimes même en l'absence de remords. "Les Saintes Ecritures étant difficilement applicables dans certains cas spécifiques," il est ainsi permis:

- de se battre en duel s'il l'on n'a que l'intention de se défendre;
- de tuer pour un soufflet, pour une calomnie, une médisance si l'on ne peut l'éviter autrement;
- de tuer pour conserver son bien, et ce d'après les grands casuistes Molina et Escobar, à partir de la valeur d'un écu;
- pour un prêtre de tuer un calomniateur et même dans certains cas il doit le faire

Pascal pose alors la question de "SAVOIR SI LES JESUITES PEUVENT TUER LES JANSENISTES ? "Non, parce qu'ils ne nuisent pas à notre réputation, et dit le Père Lamy : "*...non, d'autant que les Jansénistes n'obscurcissent non plus l'éclat de la Société qu'un hibou celui du soleil ; au contraire, ils l'ont relevée, quoique contre leur intention* "... Eh quoi ! mon Père, la vie des Jansénistes dépend donc seulement de savoir s'ils nuisent à votre réputation ? Je les tiens peu en sûreté, si cela est. Car s'il devient tant soit peu probable qu'ils vous fassent tort, les voilà tuables sans difficulté."

Les Lettres se vendent de mieux en mieux. Le tirage passe rapidement de 6000 à 10.000 exemplaires. Les mondains suivent ces lettres tel un feuilleton. Mais on s'en émeut dans les paroisses où elles sont parfois lues, non seulement à Paris mais dans les provinces où le jansénisme est implanté. L'Assemblée des Curés de Paris demande le 12 mai que l'on vérifie si ces choses aussi extravagantes se trouvent ou non dans les livres des casuistes.

Entre temps a eu lieu le miracle de la Sainte-Epine : la guérison miraculeuse de la nièce de Pascal après avoir touché un reliquaire contenant une épine de la couronne du Christ. Ce fait redore le blason de Port-Royal, la Reine, bouleversée, obtient de Séguier qu'on revienne sur l'arrêt de dispersion des Solitaires.

Les Lettres ne s'interrompent pas. L'anonyme entend continuer à en découdre avec le laxisme des Jésuites et surtout à ne pas laisser sans riposte les critiques qui lui sont adressées.

5

Ce sera l'objet de la HUITIEME LETTRE, parue le 28 mai 1656, qui commence par un défi à ceux qui cherchent à le démasquer : " Monsieur, Vous ne pensiez pas que personne eût la curiosité de savoir qui nous sommes ; cependant il y a des gens qui essaient de le deviner ... Les uns me prennent pour un Docteur de la Sorbonne ; les autres attribuent mes Lettres à quatre ou cinq personnes, qui comme moi ne sont ni prêtres ni ecclésiastiques. Tous ces faux soupçons me font connaître que je n'ai pas mal réussi dans le dessein que j'ai eu de n'être connu que de vous, et du bon Père qui souffre toujours mes visites, et dont je souffre toujours les discours, quoique avec bien de la peine.... Mais après avoir tant enduré pour votre satisfaction, je pense qu'à la fin j'éclaterai pour la mienne, quand il n'aura plus rien à me dire. Cependant je me retiendrai autant qu'il me sera possible ; car plus je me tais, plus il me dit de choses."

Puis Pascal reprend l'inventaire des maximes aberrantes des casuistes. Il s'agit dans cette Lettre:

- des juges qui peuvent recevoir des présents des parties, que ce soit pour expédier promptement telle affaire, ou rendre une sentence injuste, ce à quoi Pascal oppose l'avis motivé contraire du Parlement. La réponse du Bon Père est étonnante : «Je ne savais rien de tout cela. Notre opinion n'est que probable, le contraire est probable aussi ».
- des gens d'affaires qui sont autorisés à pratiquer l'usure ; il leur suffit de réciter avec le débiteur une certaine formule avant l'emprunt

- des biens acquis par l'adultère, le meurtre ou une sentence injuste qui, bien que gagnés de façon illégitime, sont légitimement possédés. Scandalisé, le narrateur interpelle ainsi le Jésuite : "O mon Père, lui dis-je, je n'avais jamais ouï parler de cette voie d'acquérir, et je doute que la justice l'autorise, et qu'elle prenne pour un juste titre l'assassinat, l'injustice et l'adultère. Je ne sais, dit le Père, ce que les livres du droit en disent ; mais je sais bien que les nôtres, qui sont les véritables des consciences, en parlent comme moi."

Le Père lui raconte enfin qu'une personne obligée par son confesseur de rendre une somme d'argent s'arrêta chez un libraire et, consultant un nouveau livre de théologie morale, y apprit qu'il n'est pas obligé de restituer, « et, continue le Bon Père, demeurant toujours chargé du poids de son argent, il s'en retourna bien plus léger en sa maison ».

Avec malice, Pascal sollicite le Bon Père de continuer à l'instruire de ces maximes qui profiteraient à de nombreuses personnes "Car je vous assure dit-il à son Jésuite, que celui à qui je les envoie les fait voir à bien des gens".

La NEUVIEME LETTRE paraît le 3 juillet 1656. Toujours avec le souci de ne pas lasser son lecteur, Pascal invente une nouvelle mise en scène : le Jésuite l'accueille en lui lisant un passage du livre du Père Barry qui promet un accès assuré au Paradis au prix seulement de quelques dévotions à la Vierge sans qu'il soit nécessaire de changer de vie. A force de maximes de plus en plus laxistes, le but peut être atteint seulement en portant sur soi des objets pieux ! "Voilà, mon Père, lui dis-je, l'extrême facilité. Aussi, dit-il, c'est tout ce qu'on a pu faire. Et je crois que cela suffira. Car il faudrait être bien misérable pour ne vouloir pas prendre un moment en toute sa vie pour mettre un chapelet à son bras, ou un rosaire dans sa poche, et assurer par là son salut avec tant de certitude que ceux qui en font l'épreuve n'y ont jamais été trompés, de quelque manière qu'ils aient vécu, quoique nous conseillions de ne laisser pas de bien vivre."

Puis, entrant dans le vif du sujet, le Jésuite expose à son interlocuteur que dans le but de "rendre la dévotion plus facile et le salut plus aisé", certains casuistes se sont appliqués à redéfinir certains péchés. C'est ainsi que deviennent des peccadilles l'avarice, la paresse, la gourmandise (qui n'est condamnable que si elle nuit à la santé!) Ecoutons Escobar : "*Est-il permis de boire et manger tout son saoul sans nécessité, et pour la seule volupté ? Oui certainement, selon notre Père Sanchez, pourvu que cela ne nuise point à la santé, parce qu'il est permis à l'appétit naturel de jouir des actions qui lui sont propres....* O mon Père, lui dis-je, voilà le passage le plus complet, et le principe le plus achevé de toute votre morale, et dont on peut tirer d'aussi commodes conclusions. Eh quoi ! la gourmandise n'est donc pas même un péché véniel? Non pas, dit-il, en la manière que je viens de dire."

A propos du mensonge, Pascal s'en prend à la pratique de la « restriction mentale » : "...je veux maintenant vous parler des facilités que nous avons apportées pour faire éviter les péchés dans les conversations et dans les intrigues du monde"... et de citer par exemple : les promesses que l'on n'a pas l'intention de tenir, les femmes qui peuvent disposer de leur virginité sans le consentement de leurs parents, qui non seulement peuvent « se parer » pour 5

6 "satisfaire leur inclination naturelle» mais peuvent aussi prendre de l'argent à leur mari pour pouvoir se procurer les habits convoités ou même pour jouer.

Les maximes sur la façon d'entendre la messe sont aussi aberrantes : validité d'une « messe comme il faut » même en regardant « une femme avec un désir impur », ou d'une messe en morceaux : « deux moitiés de messe font une messe entière ».

Et le Bon père de promettre à son interlocuteur de lui parler des « adoucissements de la confession » « Je vous le ferai si bien entendre que vous ne l'oublierez jamais ».

Le 2 août paraît 1656 paraît la DIXIEME LETTRE, toujours plus violente, haineuse même. Jacques Attali écrit : « Il est loin le temps - en fait six mois seulement - où Pascal se contentait de faire rire aux dépens des patauds docteurs de la Sorbonne. Il contredit désormais son Jésuite sans ménagement." Celui-ci commence en lui déclarant : "il y a un grand nombre de choses permises qui passaient autrefois pour défendues ; mais, parce qu'il reste encore des péchés qu'on n'a pu excuser, et que l'unique remède en est la Confession, il a été bien nécessaire d'en adoucir les difficultés... il reste à vous montrer la manière d'expié facilement ce qui est véritablement péché, en rendant la Confession aussi aisée qu'elle était difficile autrefois ".

Le Père se livre alors à un long exposé sur tous les « adoucissements » imaginés par les casuistes, "ces subtilités admirables qui sont propres à notre Compagnie": on peut réduire la gravité de sa faute en en changeant les circonstances, la contrition n'est pas nécessaire, la pénitence, si elle est trop sévère peut être refusée, l'absolution doit être donnée à celui qui promet de s'amender même s'il est manifeste qu'il n'a pas du tout l'intention de s'y tenir etc...

Enfin le Bon Père après avoir donné toutes les permissions possibles malgré les interruptions scandalisées du narrateur. affirme que les casuistes « ont déchargé les hommes de l'obligation pénible, voire fâcheuse et difficile, d'aimer Dieu actuellement» sans pour cela ne pas obtenir le salut.

Cette fois c'en est trop ; ces propos révoltent Pascal qui dans une longue harangue désavoue le Bon Père : « on ne peut ouïr sans horreur les choses que je viens d'entendre... on viole le grand commandement..., c'est le comble de l'impiété.. on ruine ce que dit Saint Jean... voilà le mystère de l'iniquité accompli..., ouvrez enfin les yeux mon Père »etc....

Pascal termine sa lettre en annonçant à son ami qu'il a alors quitté le Père. «Et je ne vois guère, écrit-il, d'apparence d'y retourner ». Il annonce ainsi qu'il s'agit de sa dernière Lettre au Provincial. C'est désormais avec les Pères Jésuites qu'il va polémiquer.

En mai 1656 avait paru la *Réponse aux Lettres Provinciales de Port-Royal contre le RR.PP de la Compagnie de Jésus sur le sujet de la morale des dits pères*. C'est la riposte majeure , qui aura une suite en octobre, aux « Petites Lettres ». Les Jésuites y dénoncent vingt neuf « Impostures» pour démontrer que les propos casuistes cités dans lesdites Lettres ont été déformés. La plupart des « Impostures» sont suivies d'un « Avertissement» qui contient autant de menaces que d'insinuations malveillantes et d'attaques personnelles. Pascal quitte la première fiction littéraire : il ne s'adresse plus à un ami mais directement aux Jésuites.

Ainsi paraît le 18 août 1656 la ONZIEME LETTRE ECRITE PAR L'AUTEUR DES LETTRES AU PROVINCIAL AUX REVERENDS PERES JESUITES (nouvel intitulé qui sera le même jusqu'à la SEIZIEME Lettre incluse). Pascal attaque pour dénoncer les calomnies dont il s'estime victime et principalement sur le grief qui lui est fait de "railler les choses saintes » "Mes Révérends Pères, J'ai vu les lettres. que vous débitez contre celles que j'ai écrites à un de mes amis sur le sujet de votre morale, où l'un des principaux points de votre défense est que je n'ai pas parlé assez sérieusement de vos maximes ; ... vous poussez jusqu'à dire *que j'ai tourné les choses saintes en railleries.*" puis : "En vérité, mes Pères, il y a bien de la différence entre rire de la religion, et rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes."

7

Il se défend aussi de l'accusation de manque de charité et de piété. Renversant la charge de la preuve, il cite de nombreux exemples où des Jésuites nommément désignés ont agi "de façon impie, non charitable ou en usant de moquerie". Il termine sa lettre en citant ce proverbe : « ...qu'il y a des personnes si peu raisonnables, qu'on en peut avoir de satisfaction, de quelque manière qu'on agisse avec eux, soit qu'on rie, soit qu'on se mette en colère ». Dans une sorte de post-scriptum il annonce une prochaine réponse sur sa supposée intelligence avec les hérétiques, « ensuite de laquelle, précise-t-il, je crois que vous n'aurez pas envie de continuer cette sorte d'accusation ».

La DOUZIEME LETTRE, du 9 septembre 1656, qui porte le même intitulé, répond aux injures dont il a été l'objet : « J'étais prêt à vous écrire sur le sujet des injures que vous me dites depuis si longtemps dans vos écrits, où vous m'appelez *impie, bouffon, ignorant, farceur, imposteur, calomniateur, fourbe, hérétique, calviniste déguisé, disciple de Du Moulin, possédé d'une légion de diables*, et tout ce qu'il vous plaît.. Je voulais faire entendre au monde pourquoi vous me traitez de la sorte ... j'avais résolu de me plaindre de vos calomnies et de vos impostures, lorsque j'ai vu vos réponses, où vous m'en accusez moi-même » et il annonce tout de suite la couleur: « j'espère en me défendant vous convaincre de plus d'impostures véritables que vous ne m'en avez imputé de fausses. En vérité, mes Pères, vous en êtes plus suspects que moi». Et il le démontre impitoyablement en décortiquant les cas choisis dans les maximes de tel ou tel des casuistes déjà cités.

La TREIZIEME LETTRE, du 30 septembre 1656, répond à une autre charge des Jésuites concernant les critiques qu'il a faites des maximes sur l'homicide. En réponse, Pascal reprend les exemples avancés par

le Bon Père en citant in extenso les maximes des différents casuistes pour démontrer la vérité de ses critiques. Mettant une fois de plus en exergue les « opinions probables », mais contraires, de deux casuistes, Pascal écrit : « Quel droit cela vous donne-t-il de m'appeler imposteur ? Ai-je dit que tous vos Pères sont dans un même dérèglement ? Et n'ai-je pas fait voir au contraire que votre principal intérêt est d'en avoir de tous avis pour servir à tous vos besoins ? A ceux qui voudront tuer, on présentera Lessius ; à ceux qui ne le voudront pas, on produira Vasquez, afin que personne ne sorte mal content, et sans avoir pour soi un auteur grave. Lessius parlera en païen de l'homicide, et peut-être en chrétien de l'aumône ; Vasquez parlera en païen de l'aumône et en chrétien de l'homicide. Mais par le moyen de la probabilité... qui rend toutes vos opinions communes, ils se prêteront leurs sentiments les uns aux autres .et seront obligés d'absoudre ceux qui auront agi selon les opinions que chacun d'eux condamne".

La QUATORZIEME LETTRE, du 23 octobre 1656, traitant toujours de l'homicide, accuse les Jésuites sur les « permissions de tuer » accordées par les casuistes. Le ton est encore plus violent : « Mes Révérends Pères, Si je n'avais qu'à répondre aux trois impostures qui restent sur l'homicide, je n'aurais pas besoin d'un long discours ...mais comme je trouve bien plus important de donner au monde de l'horreur de vos opinions sur ce sujet que de justifier la fidélité de mes citations... ». Pascal accuse même les Jésuites d'être animés par l'esprit du diable : « Il serait à désirer que ces horribles maximes ne fussent jamais sorties de l'enfer, et que le diable, qui en est le premier auteur, n'eût jamais trouvé des hommes assez dévoués à ses ordres pour les publier parmi les chrétiens."...»

En une sorte de post-scriptum, il fait rire en racontant l'affaire du « Soufflet de Compiègne » et son interprétation par les casuistes : « Il est constant, mes Pères, par l'aveu de l'offensé, qu'il a reçu sur sa joue un coup de main d'un jésuite ; et tout ce qu'ont pu faire vos amis a été de mettre en doute s'il l'a reçu de l'avant-main ou de l'arrière-main, et d'agiter la question si un coup du revers de la main sur la joue doit être appelé soufflet ou non. Je ne sais à qui il appartient d'en décider ; mais je crois cependant que c'est au moins un soufflet *probable*. Cela me met en sûreté de conscience".

Dans la QUINZIEME LETTRE, du 25 novembre 1656, Pascal soutenu par des curés de Paris et de province revient sur les calomnies dont se servent contre lui ses adversaires. Il ne veut pas seulement prouver qu'ils mentent mais qu'ils le font volontairement.

Les Jésuites enseignent dans des universités qu'ils contrôlent qu'une des « opinions probables » les mieux établies est l'idée que mentir pour se défendre des calomnieurs est sans risque pour le salut du

8
pécheur. Ainsi toute attaque contre cette compagnie est considérée diffamatoire par essence et peut donc être combattue par une calomnie contre celui qui a osé critiquer d'éventuels écrits des Jésuites. Pascal cite deux exemples pour prouver ce qu'il avance.

Il fait encore rire en racontant l'histoire du Capucin qui confondit le Jésuite qui l'accusait de « crimes abominables » sans dire lesquels : « Ne semble-t-il pas qu'on ne peut convaincre d'imposture un reproche si indéterminé ? Mais néanmoins un habile homme en a trouvé le secret ; et c'est encore un Capucin, mes Pères ; vous êtes aujourd'hui malheureux en Capucins, et je prévois qu'une autre fois vous le pourriez bien être en Bénédictins."

Les Jésuites, ne pouvant toujours pas identifier l'auteur des Lettres, accusent les Jansénistes en général de comploter avec les Protestants contre le Pape. Le Père Meynier explique dans *Port-Royal et Genève d'intelligence contre le Très-Saint Sacrement de l'Autel* que, comme les huguenots, Port-Royal ne croit pas en l'Eucharistie.

Pascal, qui s'est réfugié en compagnie d'Arnauld dans la maison du duc de Luynes à Vaumurier, y répond avec une violence inégalée dans la SEIZIEME LETTRE qui paraît le 4 décembre 1656. Cette Lettre est plus longue que les précédentes « parce que, explique Pascal avec humour, je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte ».

Il y dénonce les « impostures » des Jésuites en réponse aux soit-disant « impostures » dont les Jésuites accusent les Solitaires. Et ce mot est réitéré comme un leit-motiv. Il dénonce les mensonges flagrants et invraisemblables des Jésuites accusant nommément tel ou tel de vol d'argent dans leur collège, d'enrichissement frauduleux dans une affaire de succession, et même de vol dans le tronc de l'église Saint-Merry, calomnie qualifiée par Pascal de "conte ridicule".

Mais c'est surtout l'accusation, contre les religieuses de Port-Royal, de ne pas croire à l'Eucharistie qui va exciter le plus sa colère : "J'y viens donc, mes Pères, je viens à cette calomnie, l'une des plus noires qui soient sorties de votre esprit. Je parle de cette audace insupportable avec laquelle vous avez osé imputer à de saintes religieuses et à leurs directeurs de ne pas croire le mystère de la Transsubstantiation... Voilà mes Pères, une imposture digne de vous. Voilà un crime que Dieu seul est capable de punir, comme vous seuls êtes capables de le commettre." et de se livrer à une longue démonstration de la fausseté de cette accusation. Cette lettre est très virulente. Il traite les Bons Pères d'« imposteurs », de "calomnieurs", de « menteurs », de "misérables", de "cruels et lâches persécuteurs" et il les interpelle violemment : "Rougissez mes Pères de vos impostures ignorantes, comme dit l'Écriture aux imposteurs ignorants comme vous ».

Il y a aussi une autre cause à sa colère : il ne supporte plus la présence et les conseils d'Arnauld qui, le procès en Sorbonne étant terminé, n'a plus besoin d'être défendu. N'y tenant plus, il s'émancipe de toutes les prudences et en même temps provoque le pouvoir.

Mais les Jésuites, s'ils sont vaincus par la vivacité de l'esprit, ont d'autres armes : leur crédit est immense au Louvre, à l'archevêché et au Vatican. Ils prennent leur revanche par la force du pouvoir. Le 23 décembre 1656, une ordonnance de police interdit d'imprimer et de diffuser quelque lettre que ce soit sans privilège et sans nom d'auteur. Cependant Pascal osera publier encore deux Lettres dans lesquelles il invective directement celui qui est à l'origine de la bataille : le Père Annat, confesseur du roi. L'intitulé des deux dernières Lettres change encore une fois.

9

La DIX-SEPTIÈME LETTRE *ÉCRITE PAR L'AUTEUR DES LETTRES AU PROVINCIAL AU RÉVÉREND PÈRE ANNAT* paraît le 23 janvier 1657. Le Pape, trompé par l'affirmation mensongère de la présence des fameuses cinq propositions dans *l'Augustinus*, condamne l'ouvrage. Les Jésuites en concluent que les Solitaires sont des hérétiques. Pascal prête aux Jésuites ce syllogisme : "vous supposez premièrement *que celui qui écrit les Lettres est de Port-Royal*. Vous dites ensuite *que le Port-Royal est déclaré hérétique* ; d'où vous concluez *que celui qui écrit les Lettres est déclaré hérétique*." C'est à cette accusation que Pascal répond dans cette Lettre en reprenant la discussion théologique des premières *Lettres*.

Mais c'est aussi une déclaration d'indépendance, même vis-à-vis de Port-Royal. Il affirme de nouveau qu'il n'appartient pas à ce couvent et qu'il n'est qu'un simple retraitant. Il défie le Père Annat : "Tout le crédit que vous pouvez avoir est inutile à mon égard. Je n'espère rien du monde ; je n'en appréhende rien ; je n'en veux rien ; je n'ai besoin par la grâce de Dieu ni du bien, ni de l'autorité de personne. Ainsi, mon Père, j'échappe à toutes vos prises. Vous ne pouvez me saisir de quelque côté que vous le tentiez. Vous pouvez bien toucher le Port-Royal, mais non pas moi..."

Pour terminer, il nargue le Père Annat : "Que je vous connais bien, mon Père ; et que j'ai de regret de voir que Dieu vous abandonne jusqu'à vous faire réussir si heureusement dans une conduite si malheureuse ! Votre bonheur est digne de compassion et ne peut être envié que par ceux qui ignorent quel est le véritable bonheur."

La Lettre bat tous les records. Mais le pouvoir se fâche, deux imprimeurs sont arrêtés, l'étau se resserre. En province aussi la polémique fait rage.

Le Parlement de Provence condamne les Provinciales à être brûlées en place publique. Mais personne à Aix ne veut se dessaisir de son exemplaire, on brûle un almanach à la place ! Le Père Annat, en application de la bulle du Pape, suggère à l'Assemblée du clergé de faire signer un formulaire obligeant tout ecclésiastique de France à condamner le Jansénisme. Dans le but de rendre inapplicable ce Formulaire, Arnauld, Nicole et Fontaine prient Pascal de rédiger une dix-huitième provinciale. Ce dernier, qui leur reproche de ne pas l'avoir soutenu, leur échappe et travaille seul. Il faut préciser que nombre de Jansénistes, dont Arnauld et la Mère Angélique, déploraient la virulence de Pascal dans ses dernières Lettres.

Pascal récrit 13 fois ce qui sera la *DIX-HUITIEME LETTRE*, qui paraît le 26 mars 1657. Le Père Annat a été obligé de préciser l'hérésie reprochée aux défenseurs de Jansénius qui serait de prendre l'expression « grâce efficace » au sens hérétique de Calvin.

Caustique, Pascal apostrophe ainsi le Père Annat : "N'était-ce donc que cela, mon Père, que vous vouliez-dire ? N'était-ce que l'erreur de Calvin que vous vouliez faire condamner sous le nom du sens de Jansénius ? Que ne le déclariez-vous plus tôt ? Vous vous fussiez bien épargné de la peine... Que cet éclaircissement était nécessaire et qu'il lève de difficultés ! Nous ne savions, mon Père, quelle erreur les papes et les évêques avaient voulu condamner sous le nom du sens de Jansénius. Toute l'Eglise en était dans une peine extrême, et personne ne nous le voulait expliquer. Vous le faites maintenant, mon Père ..." Et de démontrer toujours avec les mêmes formules mordantes, quoique d'une politesse presque excessive, l'absurdité de la démonstration d'une imposture inexistante.

Pascal répond à toutes les critiques formulées contre lui mais aussi à tous ces amis qui voudraient le modérer. Il critique les Jansénistes, le Pape, puis contre les Jésuites c'est le coup de grâce : Attali écrit : « s'ils s'attaquent à Jansénius, ce n'est pas parce qu'ils ont à lui reprocher quelque manquement à la foi - ils n'ont pu en trouver - mais parce que celui-ci a osé les attaquer. Et le Pape ne les soutient que parce qu'il se sent visé à travers eux. Ce n'est donc pas une querelle théologique, mais une lutte pour le pouvoir sur les âmes."

Pascal termine sa Lettre par une magnifique exhortation sur la paix : «Laissez l'Eglise en paix et je vous y laisserai de bon coeur. Mais pendant que vous ne travaillerez qu'à y entretenir le trouble, ne doutez pas qu'il ne se trouve des enfants de la paix, qui se croiront obligés d'employer tous leurs efforts pour y conserver la tranquillité."

10

En avril 1657, Pascal réfléchit à une *DIX-NEUVIEME LETTRE* qui restera à l'état d'ébauche. Le coeur n'y est plus, la maladie le ronge, et il songe à d'autres oeuvres. Amer, c'est encore au Père Annat qu'il s'adresse: "Mon Révérend Père, Si je vous ai donné quelque déplaisir par mes autres Lettres, en manifestant l'innocence de ceux qu'il vous importait de noircir, je vous donnerai de la joie par celle-ci en vous y faisant paraître la douleur dont vous les avez remplis. Consolez-vous, mon Père, ceux que vous haïssez sont affligés ..."

Pour éviter que ses dix huit *Lettres* ne se perdent ou que Jésuites et Jansénistes ne les enterrent, Pascal les fait publier, en juin-juillet 1657, toutes ensemble, à Cologne chez le grand éditeur hollandais Elvézir, mais sous un nom fictif, et sous le titre *Les Provinciales ou Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux R. R. P P jésuites sur le sujet de la morale et de la politique de ces Pères*. La préface est de Pierre Nicole. Ce que Mme de Sévigné avait appelé les *Petites Lettres* seront désormais **Les Provinciales**.